



## Règlement et Conditions d'admission

### CREATIVE KIDS

Cre@tive kids est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) du Canton de Vaud.

En inscrivant votre enfant chez Cre@tive kids, vous lui donnez la possibilité de se développer dans un lieu de vie privilégié, riche de différentes cultures et nationalités. La structure d'accueil Cre@tive kids met tout en œuvre afin de répondre à des critères de qualité ; qui par évaluation continue des prestations et leur mise à jour régulier ont pour objectif d'offrir un lieu d'accueil correspondant aux attentes des parents et surtout des enfants qui sont confiés. C'est pourquoi la structure concorde à cœur de respecter les directives du SPJ.

### CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à la structure est réservé aux enfants entre 2.5 et 5 ans et leurs parents.

### INSCRIPTION ET FINANCE D'INSCRIPTION

#### Inscription :

Pour inscrire un enfant chez Cre@tive kids, le parent doit enregistrer sa demande auprès de Mme. Notari, directrice administrative, ou Mme. Bovet, directrice pédagogique. Si aucune place n'est disponible, sa demande sera enregistrée dans une liste d'attente. Dès qu'une place est disponible, un rendez-vous est fixé avec les parents pour visiter Cre@tive kids et finaliser l'inscription.

Pour toute nouvelle inscription, si le parent a confié son enfant à Cre@tive kids et que pour des raisons privées, il revient sur son engagement, il lui sera facturé un mois ainsi que les frais d'inscription.

#### Finance d'inscription:

Une finance d'inscription ainsi qu'un mois d'écolage est perçue par la structure lors de l'inscription de tout nouvel enfant. Ce montant n'est pas remboursable et cette période est considérée **période d'essai** chez Cre@tive kids.

Ce montant peut-être demandée au maximum trois mois avant l'admission de l'enfant. Si l'enfant ne se présente pas à la date prévue, la réservation cesse et sa place pourra être attribuée à un autre enfant en attente.

### Désistement :

Pour toute nouvelle inscription, si le parent à confier son enfant à Cre@tive kids et que pour des raisons privées, il revient sur son engagement, il lui sera facturé un mois ainsi que les frais d'inscription.

En cas de désistement avant le début de l'année scolaire alors que l'**admission pour l'année** a été confirmée, les frais suivant seront facturés : du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juillet : l'équivalent de 2 mois d'écolage. A partir du 16 juillet : l'équivalent de l'écolage du 1<sup>er</sup> trimestre.

### Un retard à la rentrée ou un départ anticipé :

Un retard à la rentrée ou un départ anticipé donne droit à aucune réduction ou remboursement. Tout départ doit être annoncé par écrit au moins un mois à l'avance.

## PRIX ET FACTURATION

### Paiement annuel :

Un paiement annuel en une fois bénéficie d'un escompte de 3% pour autant que le versement soit effectué dans les 30 jours avant la rentrée.

### Factures :

Le prix facturé au parent est fixé lors de la conclusion du contrat.

### Deuxième enfant :

Un rabais de 5% est octroyé sur l'écolage du 2<sup>ème</sup> enfant.

### Dépannages :

Les dépannages ne sont possibles que dans la mesure où les places sont disponibles dans la structure et ne constituent pas un système de compensation d'absences. Le tarif des dépannages est facturé sur la base du tarif journalier et 10% pour les frais engendrés.

### Repas occasionnel avec encadrement :

Les repas occasionnel seront facturés aux parents à la fin du mois courant.

## PERIODE D'ADAPTATION

Le respect et le bien-être de chaque enfant ne peuvent se réaliser qu'avec une période d'intégration de l'enfant et du parent. Cette période intervient lors de l'accueil impliquant la première séparation importante hors du milieu familial.

Pour mener à bien ce processus, la période d'intégration est d'un mois. Le prix de cette période est l'équivalent d'un mois d'écolage de l'enfant.

## MODIFICATION ET RESILIATION DU CONTRAT

Lorsque le parent désire changer le taux de placement de son enfant, il est tenu d'en faire la demande aux directrices avant la fin d'un mois pour le mois suivant, en remplissant et signant le formulaire adéquat.

Le parent qui souhaite résilier le contrat doit le faire par écrit avec un préavis de 30 jours.

Cre@tive kids se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-paiement de l'écolage et du non-respect du présent règlement. Creative kids peut également résilier le contrat si les directrices pensent que c'est pour le bien-être de l'enfant ou pour le bien-être des autres enfants ainsi que pour tout autre motif jugé valable.

## HORAIRES D'OUVERTURE ET FERMETURE DE CREATIVE KIDS

### Jours et heures d'ouverture :

Cre@tive kids est ouvert

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 14h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00

### Vacances :

Les dates de fermetures annuelles sont envoyées aux parents lors de l'inscription. Si il y a une modification dans ces dates les parents seront avertis par une des directrices et par email.

Aucune réduction n'est accordée pour les vacances prises en dehors des périodes de fermeture de Cre@tive kids.

### Horaire quotidien :

Si nous sommes parfois plus tôt au jardin d'enfants, c'est pour pouvoir prendre de l'avance dans notre travail. Merci donc de respecter ces horaires et de ne pas emmener vos enfants avant l'heure prévue.

Afin de garantir la qualité d'accueil offerte aux enfants et le bon déroulement de la fin de la journée de l'enfant, l'heure de fermeture est à respecter strictement ; il convient d'arriver dans le lieu d'accueil au plus tard à 11h45 ou 13h45 afin de préparer tranquillement l'enfant au départ et disposer d'un temps pour s'entretenir avec le personnel éducatif. L'enfant ne quitte pas Cre@tive kids sans qu'une éducatrice soit avertie de son départ.

Les retards à répétition lors de la récupération des enfants donne le droit de facturer ces prestations supplémentaires.

## REALATIONS PARENTS-EQUIPE EDUCATIVE

Cre@tive kids souhaite être un véritable partenaire des familles des enfants qu'elle accueille.

Dans un esprit de collaboration, elle cherche à établir une relation de confiance et un dialogue ouvert au travers d'échanges réguliers. La participation active des parents est vivement souhaitée et encouragée.

Sur demande des familles, les directrices fixent un moment d'échange avec les parents en dehors des horaires de la structure pour toute question relative à leur enfant ou au programme de Cre@tive kids.

# VOTRE ENFANT CHEZ CREATIVE KIDS

## Vie quotidienne :

Les activités proposées sont adaptées à chacun et diversifiées : cuisine, chant, rythmique, peinture, informatique, bricolages, jeux divers. Chaque activité sera associée à une langue soit anglais, allemand ou français

Pour faciliter la vie quotidienne des enfants et de l'équipe éducative, les parents veillent à ce que leur enfant soit habillé de façon pratique et adaptée à la vie en collectivité. Chaque enfant doit avoir une paire de pantoufles et des couches si nécessaire. Tous les effets personnels de l'enfant doivent être marqués à son nom. Par ailleurs, l'institution décline toute responsabilité concernant les objets, vêtements ou bijoux abîmés, perdus ou volés.

## Photos :

**Des photos et des films peuvent être pris (à usage interne) : Les parents qui ne désirent pas que leurs enfants soient photographiés ou filmés sont priés de la signaler à la direction lors de l'inscription.**

# SANTE-MALADIE-ACCIDENT

Les parents sont rendus attentifs au fait que dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables, et cela malgré toutes les précautions prises.

Certaines maladies contagieuses (grippe, rubéole, varicelle) ainsi que la présence de parasites (poux) sont à signaler, dès que possible, au personnel éducatif de Cré@tive Kids. Cette information est ensuite transmise aux autres parents par une des directrices.

Un enfant allergique à certains aliments doit amener son propre goûté et si cette enfant est inscrit pour le lunch il doit amener son propre repas ou payer un supplément pour des repas spéciaux cuisinés sur place.

En cas d'urgence, les directrices tentent d'abord de contacter les parents. Si cette tentative n'aboutit pas, le personnel éducatif décide des mesures à prendre (médecin traitant ou médecin de référence). Les frais qui en résultent, médicaux ou autres, sont à la charge des parents

## Sorties :

Dans le but d'encourager la découverte et la connaissance du monde extérieur les éducatrices organisent régulièrement des sorties à pieds ; nous amenons les enfants régulièrement au parc de Signy.

## Animaux :

Il est interdit d'amener des animaux à l'intérieur de Cre@tive kids

## Evacuation de Signy Centre :

Comme Cre@tive kids se trouve à l'intérieure le Centre Commerciale de Signy en cas de l'évacuation de l'immeuble pour causes de feux ou autre vous pourriez récupérer vos enfants au restaurant du Petit Moulin (Route Blanche-1274 Grens-Direction St. Cergue).

## DISPOSITIONS FINALES

Cre@tive kids se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de faire exception à l'un ou l'autre de ses articles.

Les parents remplissent et signent le formulaire d'inscription en acceptant le présent règlement.

Date : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Signy, le 1<sup>er</sup> août 2011